



CONSEIL REGIONAL NORD-PAS DE CALAIS
Direction de la Prospective, du Plan et de l'Evaluation
Direction de l'Action Economique

Les modifications de la Politique Agricole Commune : Conséquences économiques, environnementales et territoriales pour l'agriculture de la région Nord-Pas de Calais

Etude prospective sur les évolutions souhaitables de l'agriculture et des politiques publiques régionales d'accompagnement

Eléments de prospective relatifs au volet environnemental
Rapport phase 2 : approche territoriale

Juillet 2005

PREAMBULE

Cette deuxième partie a été construite comme une analyse territoriale, sorte d'illustration cartographique du volet environnemental, visant à décliner les différentes problématiques et enjeux environnementaux identifiés ici en une dizaine de cartes thématiques. Cette approche n'a pas pour ambition de constituer un atlas cartographique, mais vise plutôt à proposer un premier essai modeste de déclinaison territoriale des différentes problématiques et enjeux environnementaux identifiés précédemment. De ce fait, cette approche territoriale n'est pas exhaustive, et se limite aux six petites régions agricoles ayant fait l'objet d'une analyse au travers du volet économique de l'étude.

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	4
2. POLLUTION AZOTÉE.....	6
3. POLLUTION PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES	8
4. EROSION DES SOLS	10
5. POLLUTION DES SOLS ET PROBLÉMATIQUE SPÉCIFIQUE DE LA PROTECTION DES CHAMPS CAPTANTS.....	12
6. PROBLÉMATIQUE SPÉCIFIQUE DES ÉPANDAGES AGRICOLES.....	15
7. DÉGRADATION PAYSAGÈRE	17
8. DÉGRADATION DE LA BIODIVERSITÉ.....	19
9. RÉPONSES APPORTÉES.....	21
10. SYNTHÈSE	23

1. INTRODUCTION

L'approche territoriale développée dans les pages suivantes se veut une **illustration cartographique du volet environnemental** de l'étude prospective sur les évolutions souhaitables de l'agriculture et des politiques publiques régionales d'accompagnement en région Nord – Pas de Calais. Cette approche n'a pas pour ambition de constituer un atlas cartographique, mais vise plutôt à décliner les différentes problématiques et enjeux environnementaux identifiés précédemment, en une dizaine de cartes thématiques.

Cette approche territoriale **concerne les six petites régions agricoles** ayant déjà fait l'objet d'une analyse au travers du volet économique de cette étude soit, du Nord au Sud et d'Ouest en Est : Flandre intérieure, Béthunois, Ternois, Artois, Cambrésis, Thiérache (voir carte ci-après).

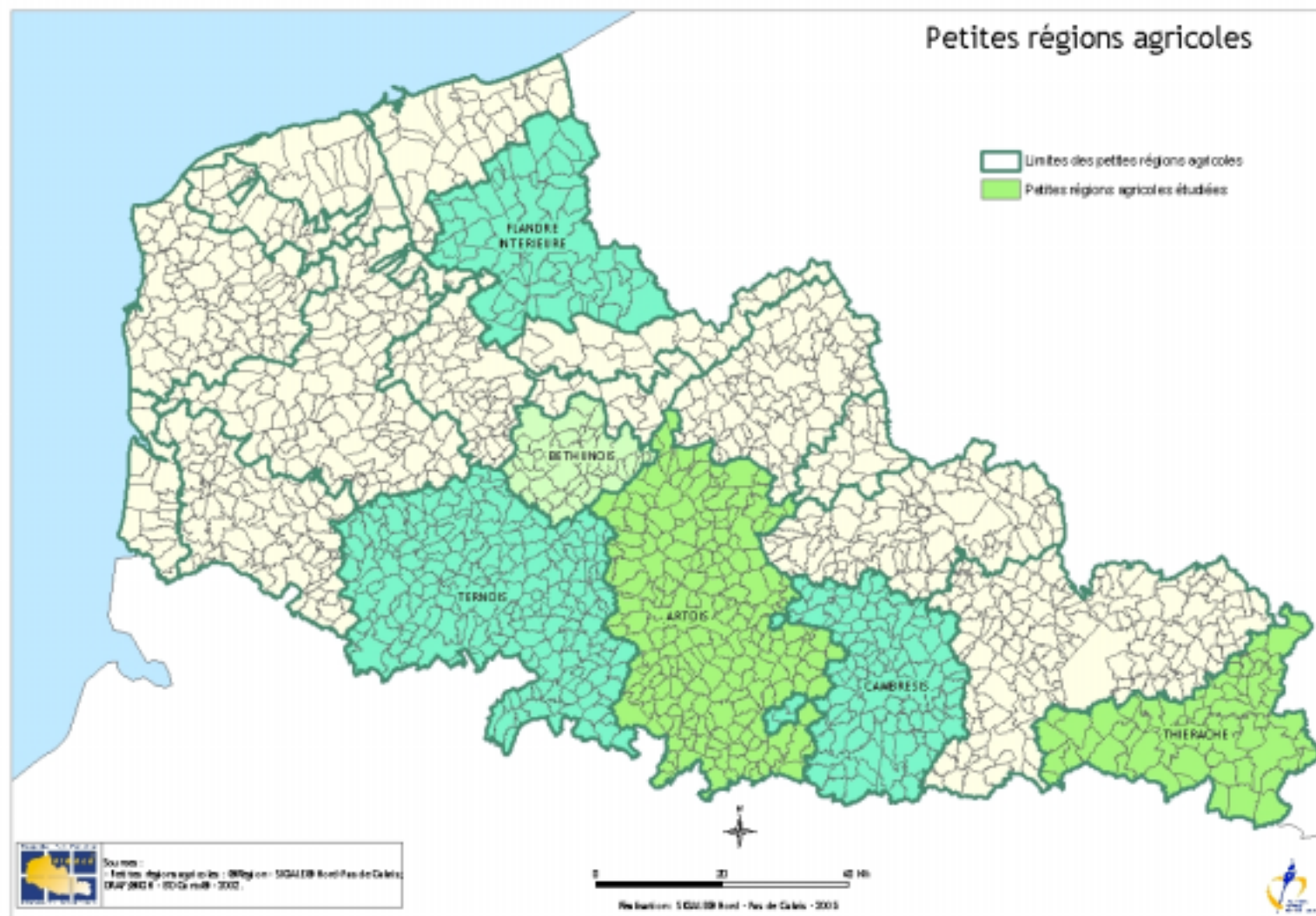
Au travers de ces cartes l'objectif est de préciser les problématiques environnementales liées à l'agriculture dans les six territoires concernés, en mettant en évidence les similitudes et les disparités. Les cartes proposées ont été sélectionnées comme étant les plus représentatives des problématiques. Notons cependant qu'au-delà des cartes présentées, cette approche territoriale a donné lieu à l'exploitation des principaux documents cartographiques disponibles, notamment ceux établis dans le cadre de l'état des lieux de la Directive Cadre Eau (voir liste bibliographique en annexe).

Pour une lecture plus globale des problématiques et enjeux environnementaux, il convient de **se reporter au rapport du volet environnemental** de cette étude.

Les thèmes traités dans la suite de ce document sont les suivants :

- Pollution azotée (eaux de surface / eaux souterraines)
- Pollution par les pesticides (eaux de surface / eaux souterraines)
- Problématique spécifique de la protection des champs captants
- Erosion des sols
- Pollution des sols
- Problématique spécifique des épandages agricoles
- Dégradation paysagère
- Dégradation de la biodiversité

Carte 1 : Les petites régions agricoles



2. POLLUTION AZOTEE

Rappel du diagnostic global

Toutes les nappes et cours d'eau de la région sont contaminés à des degrés divers par des pollutions chroniques d'origine urbaine, industrielle ou agricole. D'après l'état des lieux DCE, **la pollution par les nitrates prend de plus en plus d'ampleur**. Les teneurs en nitrates des nappes ont augmenté durant ces 10 dernières années d'environ 1 mg/l/an. La contribution agricole en azote est majoritaire dans la plupart des masses d'eau souterraines (75 à 95 % du flux), bien que près de la moitié de la population ne soit pas raccordée à une station d'épuration collective.

En dépit d'une meilleure gestion des apports azotés, les progrès réalisés ces dernières années ne se font donc pas sentir, en raison de la forte résilience du système (plusieurs dizaines d'années peuvent être nécessaires pour qu'une pollution se résorbe). Par ailleurs, **le NPDC cumule les handicaps** : agriculture de grandes cultures peu protectrices de l'eau (sols nus ou peu couverts l'hiver), et quasi-absence de zones tampons susceptibles de diluer les pollutions nitrées (faible surface en couvert forestier).

Indicateur retenu pour l'approche territoriale : Pression en matières azotées exprimée en kg d'apports azotés par jour.

Cet indicateur est utilisé dans le cadre de l'état des lieux DCE pour évaluer les flux de nutriment par masse d'eau superficielle ou souterraine. Il est calculé à partir du surplus azoté au niveau du sol et de la perméabilité des sols. Sachant que la pollution azotée liée à l'agriculture concerne beaucoup plus les eaux souterraines que les eaux superficielles (respectivement 147 000 kg/j contre 28 000 kg/j pour l'ensemble du district hydrographique), la carte présentée porte sur les masses d'eau souterraines.

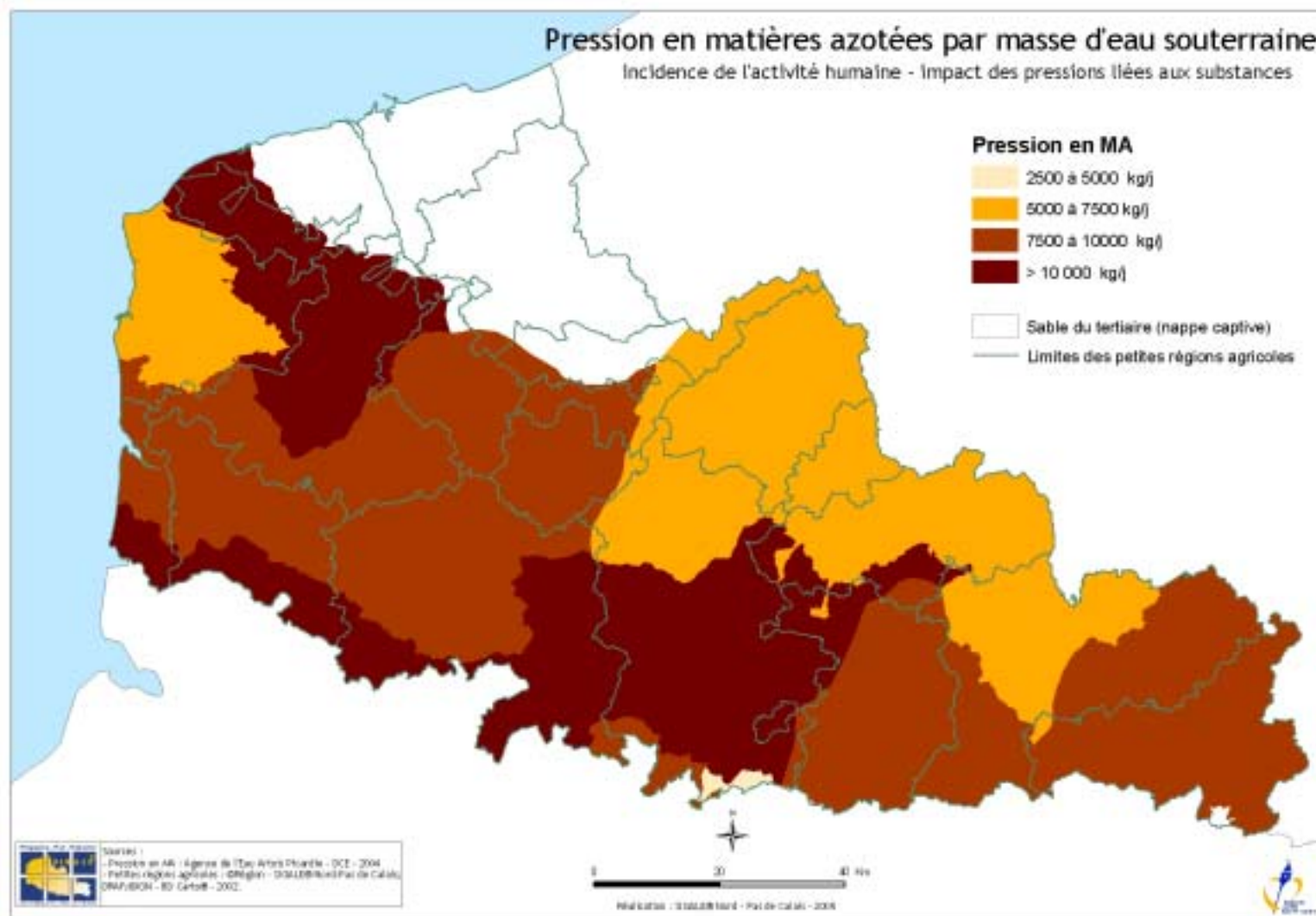
La situation en petites régions agricoles

La pression en matières azotées se présente de façon différenciée suivant les territoires : moyenne à forte en Thiérache, forte en Béthunois et Cambrésis, très forte (> 10 000 kg/j) sur la plus grande partie de l'Artois et la partie occidentale du Ternois. En raison de la présence d'une nappe captive, protégée par une couche d'argile, la Flandre intérieure échappe à la problématique.

Eléments d'analyse

Dans le Sud de l'Artois et l'Ouest du Ternois, les deux secteurs les plus touchés, la situation décrite sur cette carte recoupe certains éléments de diagnostic : une superficie occupée par les territoires agricoles très importante par rapport à la surface de la masse d'eau (de 80 à 90 %), un très faible taux de couvert forestier (< 5 %), une SAU moyenne par exploitation importante (> 50 ha), une superficie occupée par les terres arables et les cultures permanentes supérieure à 80 % de la surface de la masse d'eau en Artois, ainsi qu'un niveau d'irrigation relativement élevé. Notons qu'en Thiérache, plus de 60 % des apports azotés résultent de l'élevage.

Carte 2 : Pression en matières azotées par masse d'eau souterraine



3. POLLUTION PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Rappel du diagnostic global

La contamination des eaux superficielles et souterraines par les pesticides se généralise : toutes les stations de suivi de la qualité des cours d'eau présentent des traces de pesticides et 67 % des points de prélèvement d'eau souterraine ont une qualité passable à mauvaise. Les triazines sont les molécules les plus fréquemment rencontrées.

Indicateur retenu pour l'approche territoriale : Charge en produits phytosanitaires brute potentielle au niveau du sol.

Pour la région Nord – Pas de Calais, le Groupe Régional d'Actions contre la Pollution Phytosanitaire de l'Eau a réalisé en 2001 une cartographie de la charge phytosanitaire brute potentielle à partir du croisement de données d'occupation culturale des sols (Données PAC 97-98-99 et RGA 88), de la détermination à dire d'experts des quantités potentielles de matières actives à l'hectare par culture (apport moyen en substances actives estimé pour 1 hectare de culture) et de la potentialité des matières actives à se retrouver dans les eaux de surface ou souterraines. Cette approche statistique n'est qu'un indicateur partiel et imparfait de la pression phytosanitaire qui peut s'exercer sur le milieu.

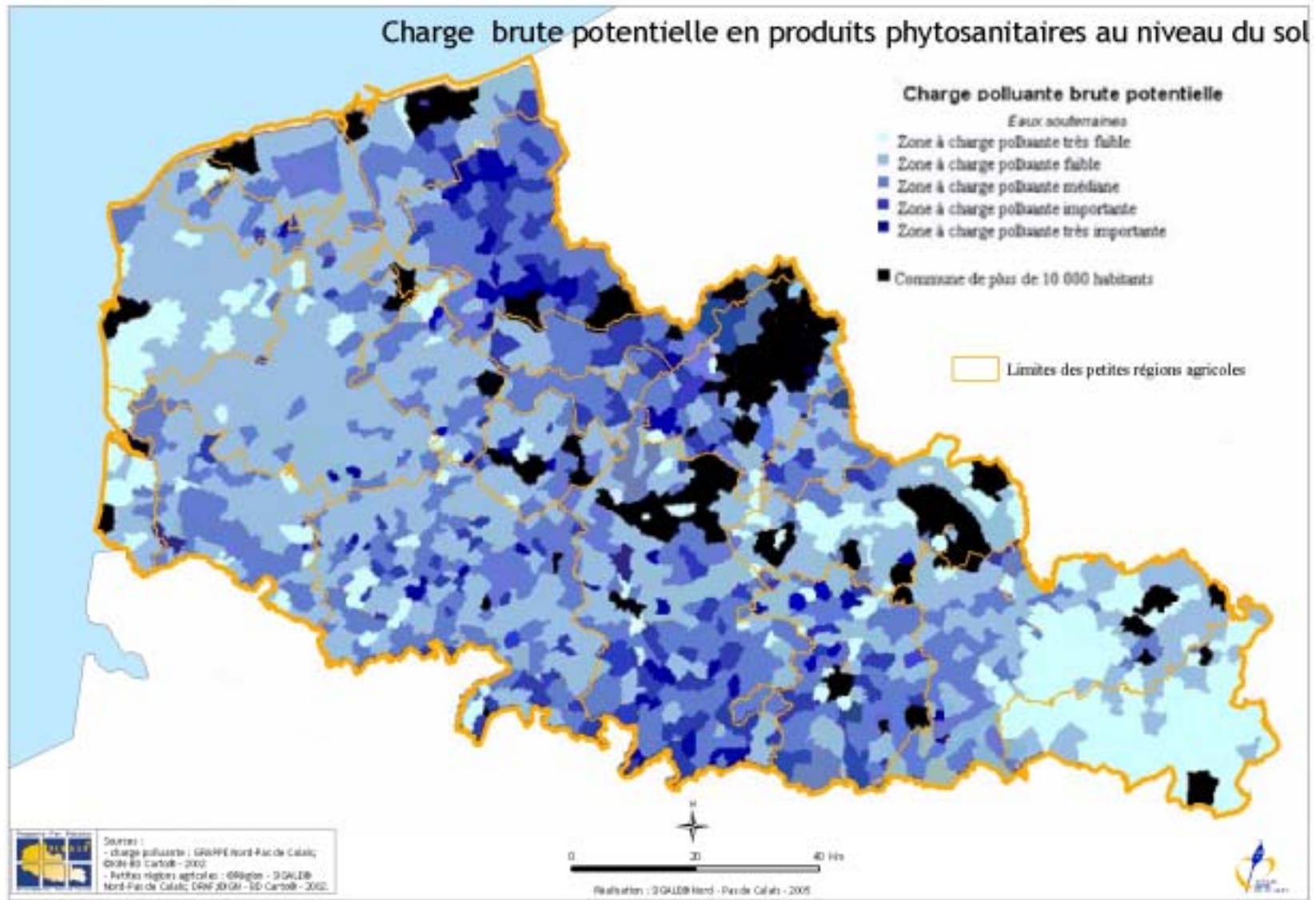
La situation en petites régions agricoles

La charge en produits phytosanitaires apparaît maximale en Flandre intérieure, forte en Artois et Cambrésis, modérée en Béthunois et Ternois, et faible en Thiérache.

Eléments d'analyse

Sans grande surprise, cette carte offre de nombreuses similitudes avec la précédente, les pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires – corollaire de l'agriculture intensive – allant généralement de pair. La Flandre intérieure apparaît ici comme une des petites régions agricoles les plus polluantes, ce que l'on peut mettre en relation directe avec la part des territoires agricoles dans les masses d'eau superficielles (ratio supérieur à 90 %). La Flandre intérieure est également l'une des régions agricoles où les cultures de printemps sont les plus représentées (environ 40 % de la SAU), favorisant le lessivage des intrants, les sols restant nus en hiver. *A contrario*, la Thiérache – pays d'élevage – est peu concerné par cette problématique. Le système de polyculture propre au Ternois semble moins « gourmand » en produits phytosanitaires que les grandes cultures de l'Artois-Cambrésis.

Carte 3 : Charge en produits phytosanitaires brute potentielle au niveau du sol



4. EROSION DES SOLS

Rappel du diagnostic global

Les sols sont de grande qualité agronomique, mais présentent une **instabilité structurale qui les rend naturellement sensibles à l'érosion**, malgré la faiblesse des pentes. Cependant, les conditions climatiques sont tempérées, les formations limoneuses pléistocènes très importantes sont toujours en place et les formes du relief du Nord – Pas de Calais semblent globalement inchangées depuis la fin du Tardiglaciaire. **Les phénomènes sont en fait très localisés et l'érosion reste généralement assez superficielle**, par contre les conséquences environnementales sont sans doute plus importantes. Environ un tiers de la région possède des sols sensibles à l'érosion. La Thiérache est la zone où les sols sont potentiellement les plus sensibles, bien que n'étant pas le secteur le plus atteint, grâce à son couvert forestier, ses prairies, son bocage et son élevage.

Indicateur retenu pour l'approche territoriale : Aléa annuel moyen d'érosion des sols par canton

L'arrivée dans les eaux de surface de phosphore et de matières en suspension d'origine agricole est essentiellement liée au phénomène d'érosion des sols. Une représentation cartographique de ce phénomène est difficile, car son apparition dépend de nombreux facteurs spatiaux qui varient chaque année : assolement, précipitations, organisation du parcellaire dans un bassin versant ... L'INRA a tout de même évalué l'aléa d'érosion des sols, au travers d'une cartographie réalisée en 2001 et présentée ci-après.

Pour affiner l'analyse, il a également été fait appel à la « carte de la sensibilité apparente à l'érosion » (DRAF NPC Mission Sol – Conseil Régional – USAN, septembre 2004), basée sur un inventaire récent des traces d'érosion.

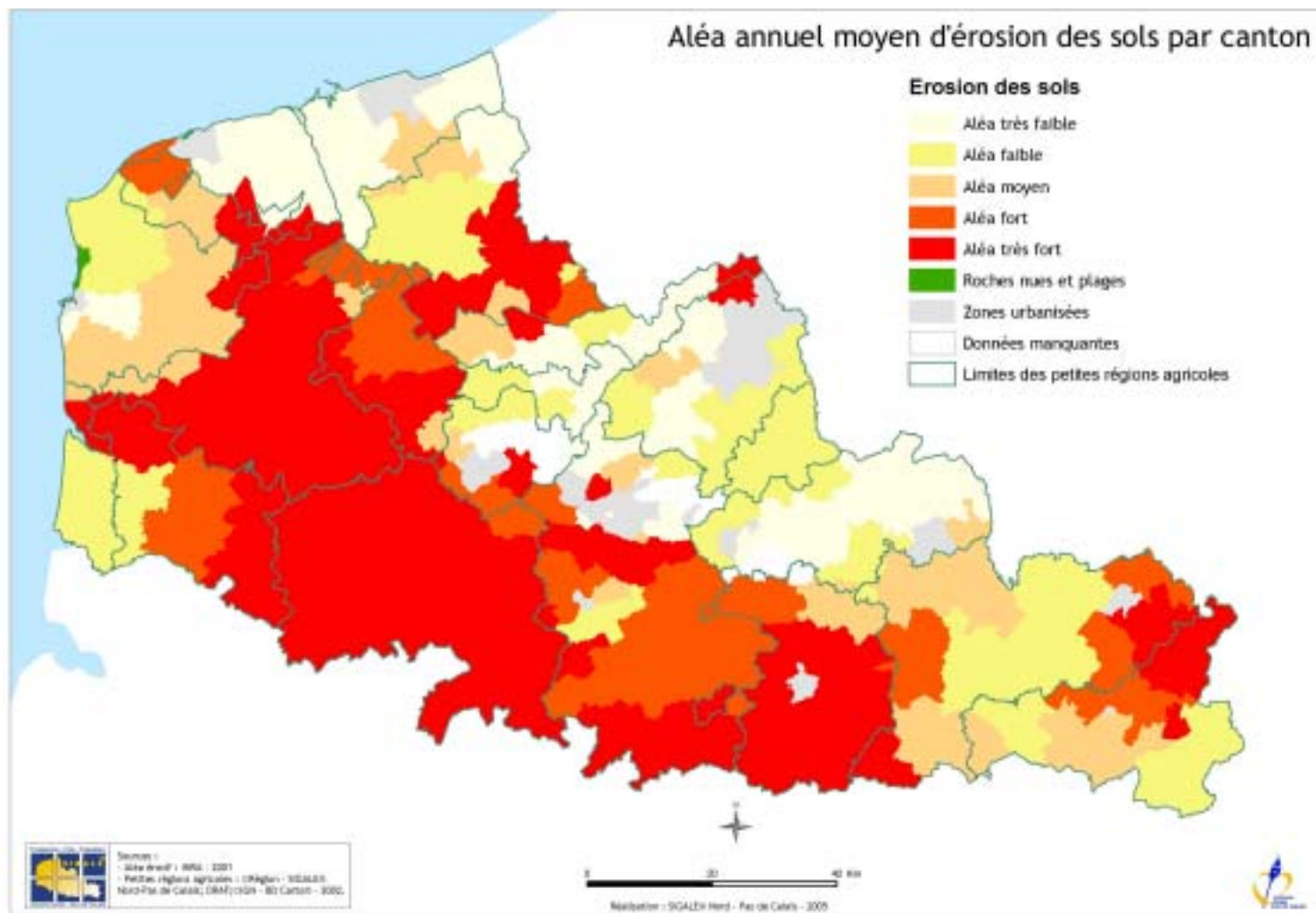
La situation en petites régions agricoles

Parmi les petites régions agricoles à risques modérés d'érosion des sols peuvent être classés la Flandre intérieure, le Béthunois et la Thiérache. Ce jugement est cependant très simplificateur et ne tient pas compte de la grande variabilité des situations à l'intérieur de chaque petite région. Les petites régions les plus exposées sont manifestement le Cambrésis, l'Artois et surtout le Ternois, classé en quasi-totalité en zone de risque maximal d'érosion.

Eléments d'analyse

La carte de la sensibilité apparente des sols à l'érosion confirme globalement les données INRA, en les nuanciant cependant : l'Artois-Cambrésis y apparaît notamment moins sensible à l'érosion. Notons que la Thiérache est potentiellement très sensible aux risques d'érosion, en raison de la nature des sols, mais ne fait pas partie des secteurs les plus atteints, grâce à son couvert forestier, ses prairies, son bocage (maillage parcellaire) et son élevage.

Carte 4 : Aléa annuel moyen d'érosion des sols par canton



5. POLLUTION DES SOLS ET PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE DE LA PROTECTION DES CHAMPS CAPTANTS

Rappel du diagnostic global

La qualité des sols agricoles est localement affectée par les **retombées atmosphériques des émissions industrielles ou urbaines** (métaux lourds, dioxines, furannes, PCB, ...). Si les rejets atmosphériques en polluants ont largement diminué, il n'en demeure pas moins un « **bruit de fond** » **persistant et à grande rémanence**, héritage du passé (chauffage domestique et centrales thermiques au charbon, unités industrielles fortement polluantes, première génération d'incinérateurs, ...). Avec l'augmentation des exigences normatives sanitaires, répercutées au niveau des exploitants par les grands groupes agroalimentaires, la mauvaise « qualité » des sols risque de pénaliser tout le secteur agricole et à terme donner une mauvaise image de marque générale de la région.

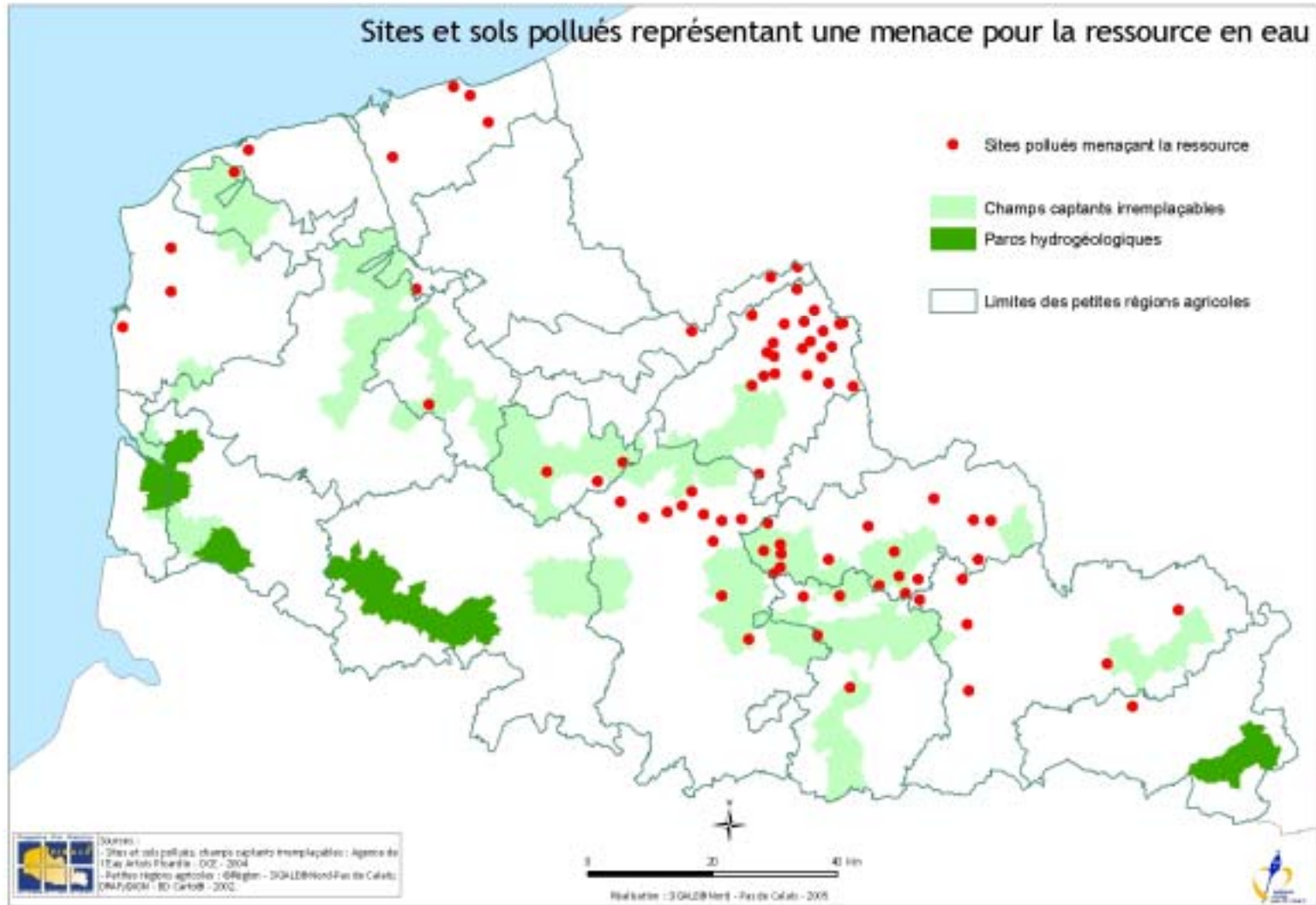
Les captages en eau potable sont répartis sur l'ensemble de la région, couvrant avec leurs périmètres de protection 10 à 15 % du territoire. **La tendance actuelle est au renforcement de leur protection**, par l'arrêt de toute activité agricole dans leur périmètre de protection immédiat, et par d'importantes restrictions d'usage dans les périmètres rapprochés. Par ailleurs, un certain nombre de captages AEP sont devenus inexploitable à cause de la forte pression urbaine et industrielle ; c'est le cas en particulier dans l'ex-bassin minier. En général, on se rabat sur le milieu rural pour trouver des eaux souterraines de qualité acceptable. Ce faisant, les utilisateurs des sols (donc les agriculteurs) se voient imposer de nouvelles contraintes à l'intérieur des périmètres de protection. En région Nord – Pas de Calais, **75 % des captages ont fait l'objet de DUP** et bénéficient donc de périmètres de protection, alors que le chiffre n'est que de 50 % à l'échelle nationale.

Indicateur retenu pour l'approche territoriale : Sites et sols pollués + champs captants irremplaçables et parcs hydrogéologiques.

L'inventaire des sites et sols potentiellement pollués s'inscrit dans une démarche initiée dès 1993 par le Ministère de l'environnement. Il s'agit de recenser tous les sites qui, dans le passé, ont fait l'objet d'une activité industrielle ou de service, qui pourrait avoir laissé des traces de pollution. En région Nord – Pas de Calais, on estime à une centaine le nombre de sites pollués posant vraiment problème pour les ressources en eau. Les principaux sont représentés sur la carte ci-après. La densité de ces sites donne également une indication sur les risques de contamination industrielle des sols agricoles des secteurs concernés.

Les champs captants irremplaçables et parcs hydrogéologiques sont représentés sur la carte B3 du SDAGE Artois-Picardie, sans qu'une définition précise leur soit donnée. Cet indicateur n'a pas été retenu dans l'état des lieux de la DCE. Il peut cependant être utilisé pour une évaluation sommaire des contraintes sanitaires liée à l'utilisation des ressources en eau potable dans les petites régions agricoles.

Carte 5 : Sites et sols pollués représentant une menace pour la ressource en eau



La situation en petites régions agricoles

La Flandre intérieure ne présente ni site pollué, ni champ captant ou parc hydrogéologique. A l'opposée, une portion très importante du Béthunois et du Cambrésis concerne des champs captants irremplaçables, le Béthunois, le Nord de l'Artois et du Cambrésis (soit l'ancien bassin minier) comptant par ailleurs de nombreux sites et sols pollués. La Thiérache et le Ternois se positionnent en situation intermédiaire.

Eléments d'analyse

La Flandre intérieure est une région agricole particulièrement favorisée : non seulement ses sols lui confèrent une remarquable aptitude à l'agriculture intensive, mais elle bénéficie également de faibles contraintes environnementales (densité d'urbanisation relativement faible, absence de pollution industrielle, pas de contrainte hydrogéologique). En Béthunois, couvert aux deux tiers par des champs captants irremplaçables, l'ensemble du secteur agricole risque de se voir imposer des exigences nouvelles et très contraignantes à terme. Cette situation devrait également s'étendre au Nord de l'Artois et du Cambrésis où – paradoxalement – peuvent se superposer aux contraintes de protection des aquifères une « suspicion » de contamination des sols, héritage urbain et industriel qui ne favorise pas l'image de produits agricoles de qualité. La Thiérache et le Ternois sont relativement épargnés, à ceci près que les réserves hydrogéologiques de la Thiérache correspondent à des secteurs forestiers, n'entrant pas en concurrence avec l'agriculture, ce qui n'est pas le cas en Ternois.

6. PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE DES EPANDAGES AGRICOLES

Rappel du diagnostic global

Les surfaces nécessaires pour épandre la totalité des effluents urbains, industriels et agricoles apparaissent suffisantes en Nord – Pas de Calais (ce qui n'est pas du tout la situation de la Bretagne) ; elles correspondent à 20-25 % de la SAU dans les départements du Nord et du Pas de Calais, mais il faut bien évidemment tenir compte des rotations, la surface nécessaire devant donc être multipliée par 2 ou par 3. En général, pour les effluents agricoles, les distances de transport sont de l'ordre de quelques kilomètres. **Cependant, la forte concentration d'élevages dans certains secteurs aboutit à des pressions d'épandage excessives** qu'il semble nécessaire de rééquilibrer.

Indicateur retenu pour l'approche territoriale : Indice d'aptitude des sols à l'épandage des boues.

La région est dotée d'une carte d'aptitude des sols à l'épandage, réalisée par l'INRA et l'ISA Lille. Les critères entrant en ligne de compte sont : type de sol, texture, épaisseur, drainage, hydromorphie, perméabilité. Une cartographie plus fine a été réalisée en 2004 par la DRAF qui tient également compte du risque de lessivage, de la pente et du ruissellement.

La situation en petites régions agricoles

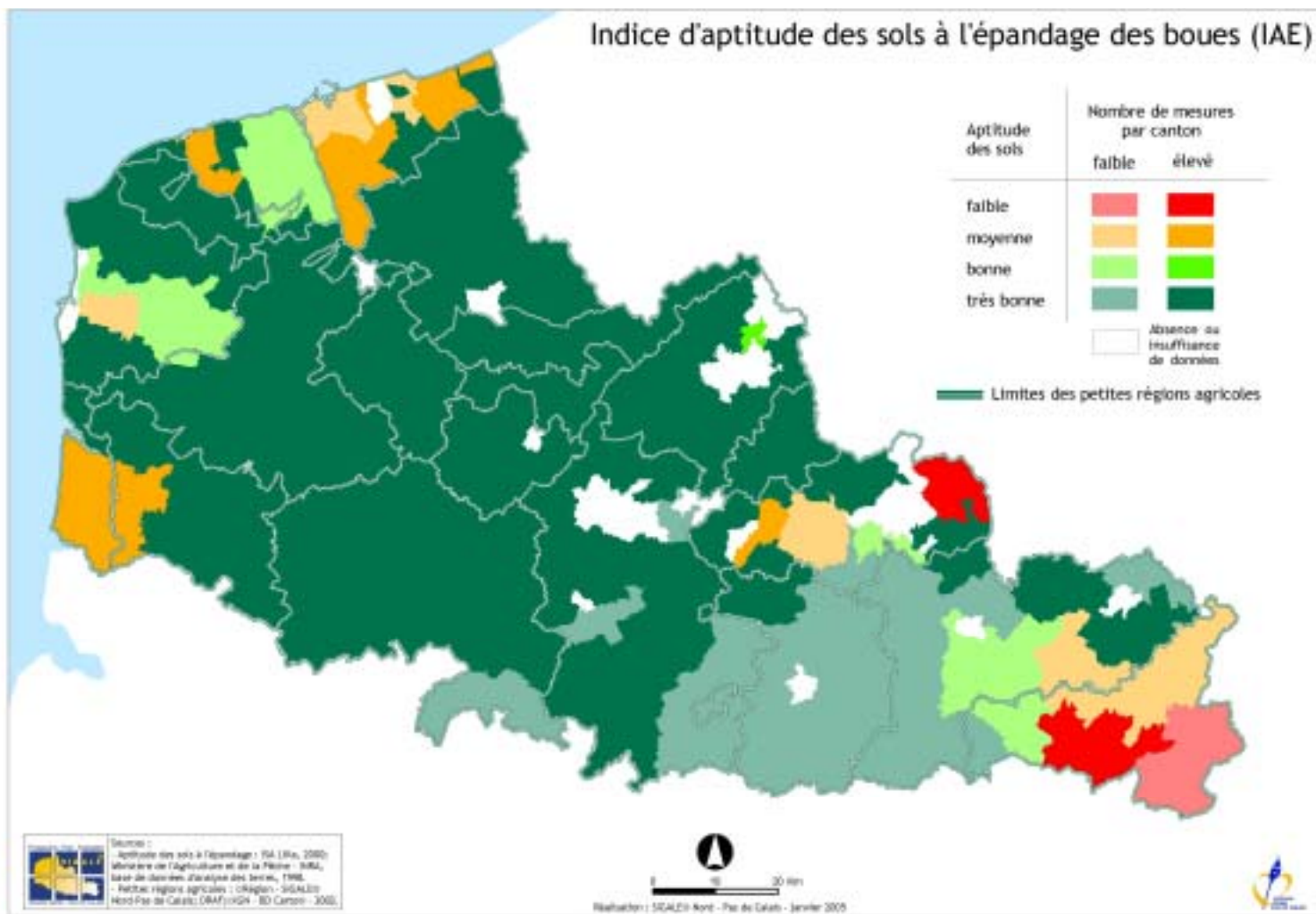
La situation vis à vis de l'aptitude des sols à l'épandage est globalement très bonne dans l'ensemble des petites régions concernées par cette étude, sauf en Thiérache, qui est sans doute le secteur géographique où cette aptitude est la plus faible, en raison du caractère très hydromorphe des sols argileux (médiocre capacité d'épuration).

Eléments d'analyse

La carte réalisée en 2004 par la DRAF donne une autre vision des choses : si elle confirme l'existence de contraintes à l'épandage en Thiérache, par contre les autres petites régions présentent localement des contraintes similaires, voire plus importantes, notamment dans le Béthunois. Cette carte met surtout en évidence la forte sensibilité des abords des cours d'eau.

Si l'on rapporte l'aptitude des sols à l'épandage à la pression azotée constatée (Agreste – RA 2000), il apparaît très vite que cette dernière est excessive en Thiérache et dans le Sud de la Flandre intérieure, conduisant à une situation de déficit structurel de surfaces épandables.

Carte 6 : Indice d'aptitude des sols à l'épandage des boues



7. DEGRADATION PAYSAGERE

Rappel du diagnostic global

Au niveau du **mitage des espaces agricoles des pôles urbains**, la région NPDC arrive en 2^{ème} position derrière l'Île de France. En dehors de l'agglomération lilloise, la pression urbaine se manifeste surtout dans l'ex-bassin minier et sur la frange littorale.

Les pratiques d'agriculture intensive sont, elles aussi, facteurs de dégradation paysagère en Nord – Pas de Calais. Les massifs forestiers sont réduits à la portion congrue du territoire (moins de 7 %). Les surfaces toujours en herbe et les haies ne cessent de régresser (respectivement - 20 % et - 3 % en 12 ans), même à l'intérieur des Parcs Naturels Régionaux.

Indicateur retenu pour l'approche territoriale : Eléments clefs du projet « Trame verte, trame bleue ».

Le projet de Trame verte/Trame bleue porté par la Région est un ambitieux programme de réhabilitation des paysages et de restauration de la biodiversité. Basé sur la recréation de haies, boisements et autres corridors biologiques, il participe également à la protection des sols contre l'érosion et à la lutte contre le changement climatique. Les espaces à « renaturer » sont essentiellement en zone agricole. Cette renaturation des secteurs agricoles passe par la reconstitution d'un maillage bocager, voire de boisements (cas de la protection de champs captants), dans une logique écologique et paysagère, mais aussi pour restaurer une certaine qualité de vie (bien-être) dans les campagnes de la région. Pour faciliter la mise en œuvre de la Trame verte, il est important de commencer par maintenir les éléments de maillage existants (haies et boisements).

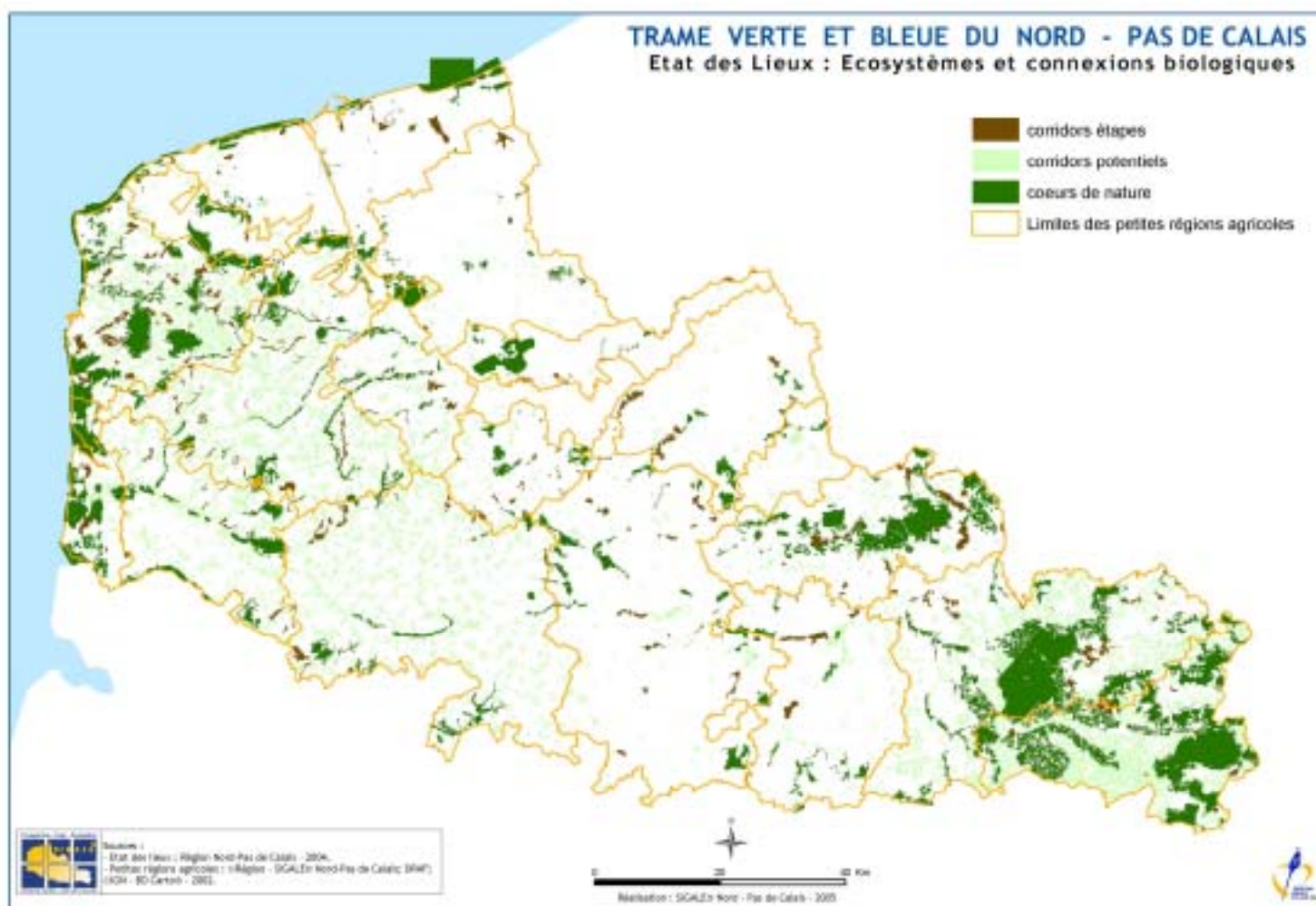
La situation en petites régions agricoles

L'Artois et la Flandre intérieure sont les deux petites régions agricoles les plus pauvres en corridors et cœurs de nature. Le Cambrésis et le Béthunois ne sont guère mieux lotis. Le Ternois a semble-t-il conservé un certain maillage bocager, mais c'est la Thiérache qui témoigne des paysages sylvo-pastoraux les mieux préservés.

Eléments d'analyse

La nature de la trame paysagère dépend globalement des types d'exploitation dominants et de la pression urbaine : ensembles bocagers et milieu forestier en Thiérache, où prédomine l'élevage en système herbager ; vestiges de pelouses calcicoles et milieux dérivés en Ternois, où coexistent polyculture et élevage ; également polyculture et élevage en Flandre intérieure et Béthunois, mais avec une pression urbaine limitant les terres disponibles et expliquant la disparition des éléments paysagers patrimoniaux ; enfin, un système de grandes cultures dominant en Artois-Cambrésis, ayant également conduit à la suppression du maillage bocager. Le projet de Trame verte identifie la Flandre intérieure comme étant le secteur géographique où les efforts à faire sont les plus importants en terme de renaturation des espaces.

Carte 7 : Trame verte et bleue du Nord Pas de Calais



8. DEGRADATION DE LA BIODIVERSITE

Rappel du diagnostic global

Les pratiques d'agriculture intensive seraient les principales responsables de la perte de biodiversité en NPDC (la plaine de l'Artois est même qualifiée par certains de « désert biologique »). Les zones bocagères et de prairies, où les pratiques d'élevage sont bien adaptées aux milieux naturels, sont essentielles au maintien de la biodiversité. L'abandon de la gestion traditionnelle de fauche et du pâturage extensif au profit de l'intensification de l'élevage se traduit par une diminution de la diversité floristique et la disparition des caractéristiques biologiques des prairies humides. **Le drainage des zones humides poursuit sa progression** : + 13 % de la SAU drainé entre 1988 et 2000 (notons que ce chiffre ne recouvre pas que des « zones humides »).

Indicateur retenu pour l'approche territoriale : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

L'objectif de cet inventaire consiste à identifier par leur description et leur délimitation, les espaces naturels présentant un intérêt tant sur le plan de la faune que de la flore, ou un intérêt paysager ou écologique particulier. L'inventaire ZNIEFF est avant tout une source d'information et un outil de gestion. Deux types de zonages existent, se différenciant généralement par la surface des périmètres concernés : les zones de type I s'apparentent à des secteurs bien délimités caractérisés par leur intérêt biologique remarquable ; les zones de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités biologiques importantes. Par souci de lisibilité, seules les ZNIEFF de type I, qui présentent l'intérêt patrimonial le plus important, sont ici représentées. Il a semblé intéressant de compléter cette approche cartographique en représentant les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et les sites éligibles au titre du réseau Natura 2000. Rappelons que seule une minorité de ces aires bénéficient aujourd'hui d'un statut de protection (environ 2 % du territoire régional).

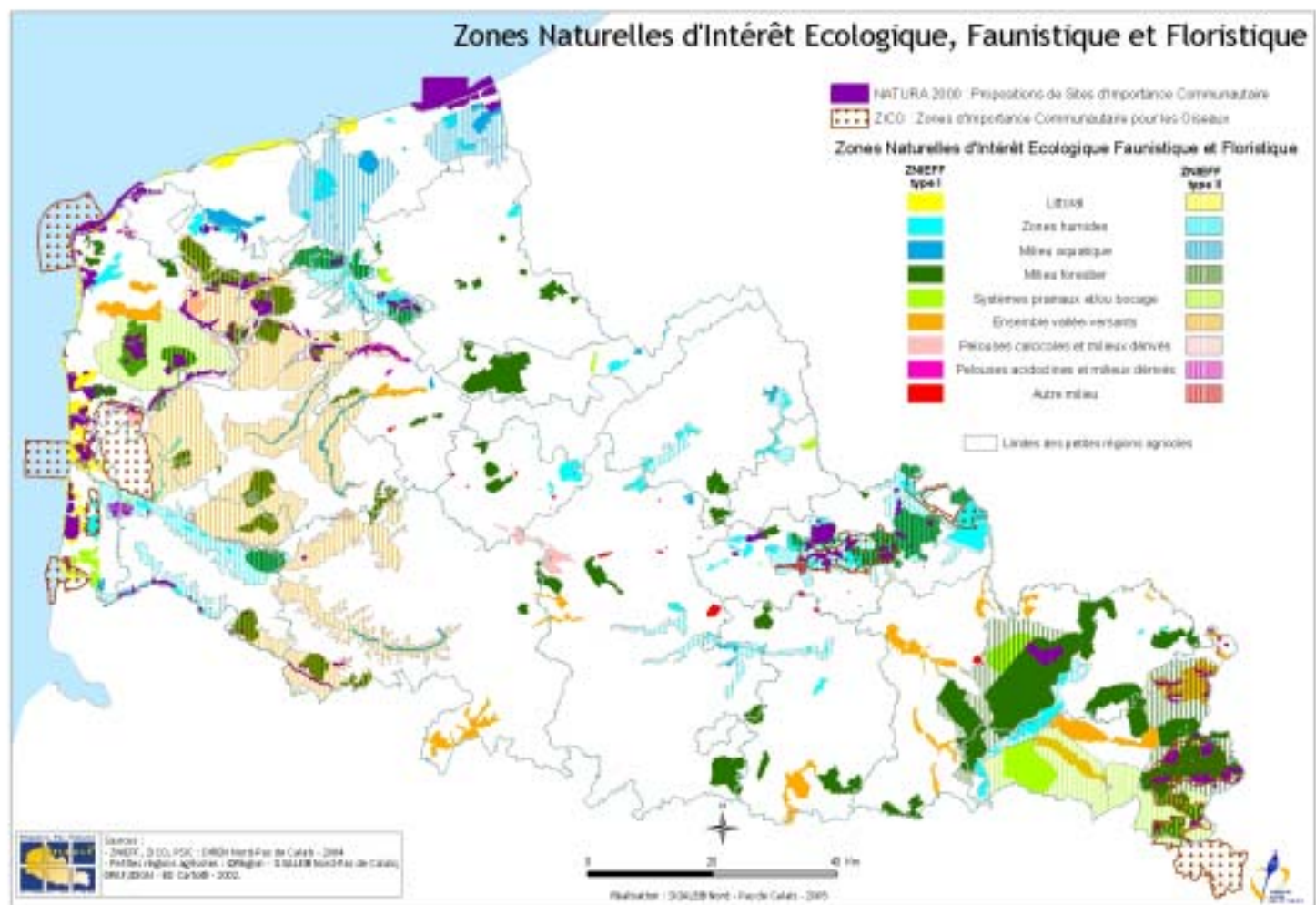
La situation en petites régions agricoles

La Thiérache est évidemment la zone la plus favorisée, avec de vastes surfaces de milieux relativement préservés et diversifiés (milieux forestiers, mais aussi systèmes prairiaux et bocages, ensembles vallée-versants, zones humides). Les autres petites régions agricoles présentent çà et là des reliques de milieux naturels, avec des densités un peu plus fortes dans le Sud du Cambrésis, l'Ouest de l'Artois (haut bassin de la Scarpe), et le Béthunois.

Eléments d'analyse

Comme pour le patrimoine paysager, les pressions urbaines et agricoles se conjuguent pour engendrer une disparition progressive des milieux naturels. Notons que la seule petite région agricole, parmi celles étudiées, où l'on recense des propositions de sites au titre du réseau Natura 2000 est la Thiérache.

Carte 8 : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique



9. REPONSES APORTEES

Rappel du diagnostic global

Au-delà de l'évolution des contraintes réglementaires et des opérations lancées à l'échelon national pour réduire l'impact environnemental de l'agriculture (ferti-mieux, phyto-mieux, ...), certaines **démarches de progrès** sont proposées, sur une base volontariste, aux exploitants : les mesures agro-environnementales (MAE, CTE, CAD), les labellisations agriculture raisonnée et agriculture biologique.

Fin 2002, l'ensemble des surfaces contractualisées ne représentait que 3,9 % de la SAU pour les MAE et 4,8 % pour les CTE. L'agriculture biologique, quant à elle, concerne seulement 0,5 % des surfaces et 1 % des exploitations, ce qui situe la région en queue de peloton des régions françaises, juste avant la Picardie. Démarrée début 2004, la qualification « agriculture raisonnée » ne touche aujourd'hui qu'une quinzaine d'exploitants.

Indicateur retenu pour l'approche territoriale : SAU en agriculture biologique par commune.

Il est intéressant de chercher à savoir où se localisent les rares surfaces d'agriculture biologique de la région. En première approche, l'on peut estimer que ces zones correspondent aux petites régions agricoles les plus avancées sur le plan environnemental. La cartographie des surfaces contractualisées au titre des mesures agro-environnementales aurait permis d'affiner l'analyse, mais cette information n'a pu être cartographiée dans le cadre de la présente étude.

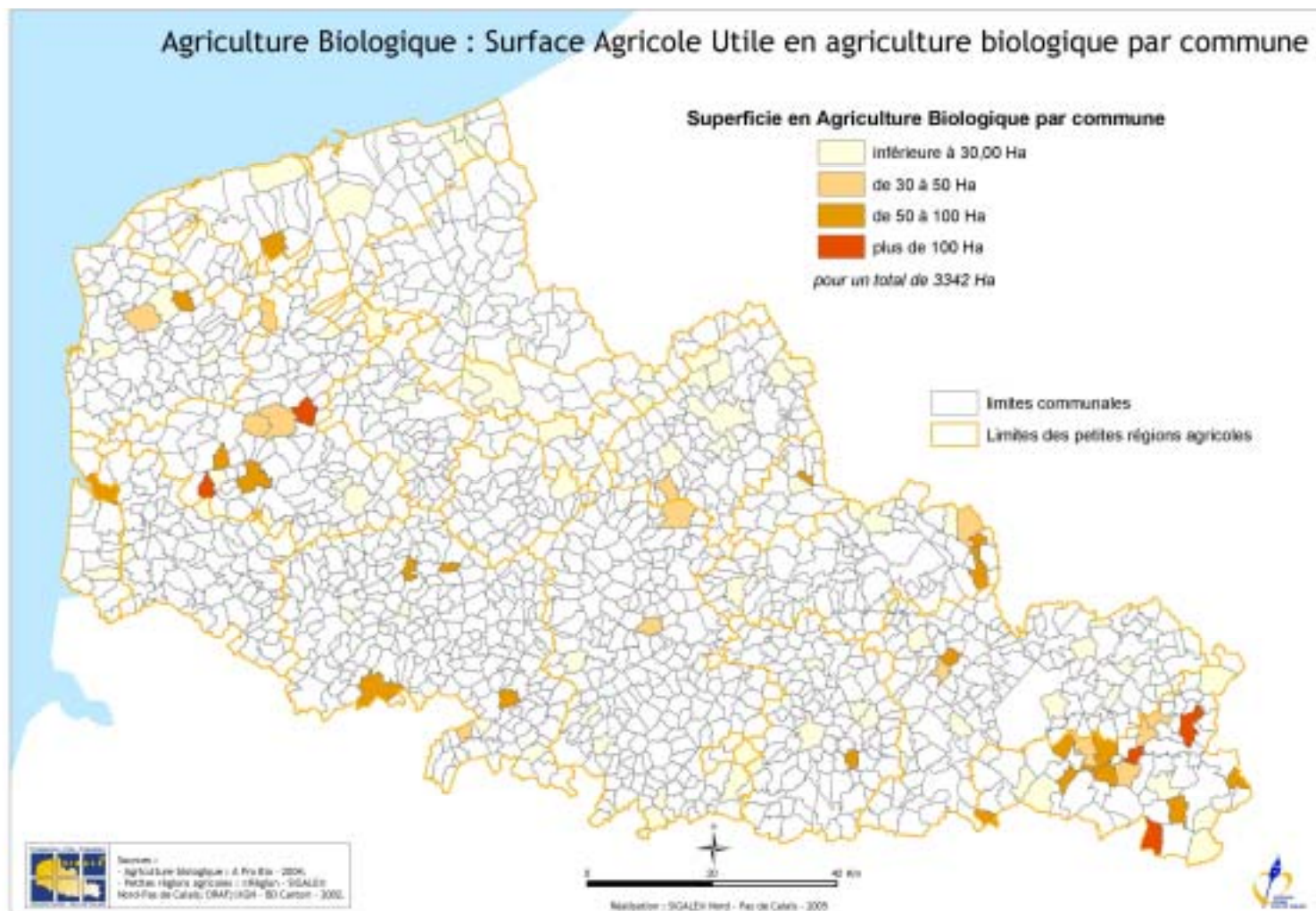
La situation en petites régions agricoles

En Thiérache, plus du tiers des communes accueillent des surfaces cultivées en agriculture biologique, dont certaines faisant plus de 100 ha. Dans les autres petites régions étudiées, l'agriculture biologique est quasi-inexistante, le Ternois apparaissant cependant comme la moins mal lotie (4 communes comptant plus de 50 ha en agriculture biologique).

Éléments d'analyse

En Thiérache, les exploitants savent visiblement tirer parti de leur système de production traditionnel (élevage laitier en système herbager quasi-exclusif) pour revendiquer et valoriser le label « bio ». Dans les autres petites régions, le schéma de l'agriculture intensive prédomine, que l'on ait affaire à des systèmes de polyculture ou de grandes cultures, décourageant ainsi les velléités d'agriculture biologique. Sachant que les Parcs Naturels Régionaux (PNR) concentrent par ailleurs la plupart des surfaces contractualisées de la région (MAE, CTE, CAD), et que parmi nos six régions agricoles, seule la Thiérache est concernée par un PNR, la prise en compte des mesures agro-environnementales ne peut qu'accentuer l'écart observé entre la Thiérache et les autres petites régions. En définitive, ces démarches de progrès semblent donc essentiellement mises en œuvre au sein des territoires déjà privilégiés au plan environnemental.

Carte 9 : Agriculture biologique



10. SYNTHÈSE

L'approche territoriale des principales problématiques environnementales de l'agriculture en Nord – Pas de Calais, dresse des six petites régions agricoles retenues dans le cadre de cette étude le portrait suivant :

- ☞ **La Flandre intérieure** présente de faibles contraintes environnementales par rapport aux autres petites régions : faible vulnérabilité de l'aquifère à la pollution et absence de parc hydrogéologique patrimonial, risque modéré d'érosion des sols, absence de site pollué, aptitude des sols à l'épandage globalement bonne. Cette situation relativement privilégiée permet de tempérer les impacts d'un système polyculture-élevage intensif, qui exerce une pression très forte sur les eaux de surface (nitrates et phytosanitaires). La pression azotée constatée est excessive dans le Sud de la petite région. Par ailleurs, la Flandre intérieure apparaît très dégradée sur le plan écologique et paysager, le projet de Trame verte l'identifiant comme étant le secteur géographique où les efforts à faire sont les plus importants en terme de renaturation des espaces.
- ☞ **Le Béthunois**, centre géographique de la région, semble également occuper une position intermédiaire sur de nombreux autres plans. Il affiche une pression en matières azotées relativement forte, mais une charge en produits phytosanitaires et des risques d'érosion modérés, une bonne aptitude des sols à l'épandage des boues et une densité en espaces naturels et paysagers patrimoniaux supérieure à la moyenne. Il se caractérise surtout par la densité de son urbanisation, et la présence de champs captants stratégiques qui occupent les deux tiers du territoire, ces deux aspects pouvant constituer à terme une contrainte majeure à l'activité agricole.
- ☞ **Le Ternois**, région beaucoup plus rurale que le Béthunois, présente une charge en produits phytosanitaires relativement modérée, mais une forte pression en matières azotées, qui pourrait s'expliquer par une pression d'épandage relativement forte. Les sols présentent par ailleurs une aptitude à l'épandage assez médiocre. La Canche et le haut bassin de la Scarpe constituent des champs captants et parcs hydrogéologiques avec lesquels il faudra composer en terme de contraintes environnementales. Les espaces naturels d'importance patrimoniale sont rares, mais le territoire de la petite région est ponctué de corridors potentiels pouvant servir de support à la future Trame verte. Le Ternois se singularise surtout par la forte sensibilité à l'érosion de ses sols. Notons également une superficie en agriculture biologique supérieure à la moyenne.
- ☞ **L'Artois et le Cambrésis** peuvent être regroupés, car présentant des similitudes à la fois en terme de système agricole et de contexte environnemental. Ces régions de grandes cultures subissent de fortes pressions en matières azotées et produits phytosanitaires, sur des sols relativement sensibles à l'érosion et localement confrontés à des contraintes hydrogéologiques (bassins de la Scarpe et de l'Escaut), voire – dans la partie nord – aux problèmes de contamination des sols de l'ex-bassin minier. Ces territoires sont par ailleurs de faible intérêt écologique et paysager. Ils cumulent donc les contraintes et handicaps, sans présenter de réels atouts environnementaux.

- ☞ Enfin, **la Thiérache** offre un contraste saisissant avec l'Artois-Cambresis. Elle témoigne globalement d'une faible pression agricole (très faible charge en produits phytosanitaires), et d'un environnement naturel et paysager de qualité, lié en grande partie au maintien de pratiques d'élevage extensif que certains exploitants valorisent sous le label « agriculture biologique ». Les parcs hydrogéologiques correspondent à des massifs forestiers et ne constituent donc aucune contrainte à l'agriculture. La situation est cependant loin d'être optimale sur certains plans. En particulier, la pression en matières azotées relativement forte issue de l'élevage, couplée à une mauvaise aptitude des sols à l'épandage, débouche sur une situation de déficit structurel de surfaces épandables. Les sols sont par ailleurs relativement sensibles à l'érosion.

PRINCIPAUX DOCUMENTS UTILISES

- Schéma Régional de protection des milieux et des paysages naturels, DIREN, 1995
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie, Agence de l'eau Artois-Picardie, 1997
- Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux, Contribution de la région Nord – Pas de Calais, DIREN, DRAF, 1999
- Profil environnemental Nord – Pas de Calais, Diagnostic, enjeux, indicateurs, ADAGE Environnement, DIREN, 2000
- L'environnement en Nord – Pas de Calais, IFEN, Les cahiers régionaux de l'environnement, 2004
- Programme régional de connaissance des sols : Applicasol, Eléments de cahier des charges sol appliqué aux épandages, Création d'une carte régionale des risques liés au sol et aux épandages, Union des Syndicats d'Assainissement du Nord, Région Nord – Pas de Calais, DRAF, 2004
- Programme régional de connaissance des sols : Applicasol, Eléments de cartographie des risques liés à la sensibilité des sols à l'érosion, Création d'une carte régionale et d'une base de données sur l'érosion, Union des Syndicats d'Assainissement du Nord, Région Nord – Pas de Calais, DRAF, 2004
- Directive Cadre sur l'Eau – Etat des lieux, districts hydrographiques Escaut, Somme et côtiers, Manche, Mer du Nord, Meuse (partie Sambre), Version 3, Agence de l'eau Artois-Picardie, décembre 2004.